



Objectifs de la formation SST :

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (protéger et mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement abondant ou étouffement, utiliser un défibrillateur ...).
- Savoir alerter dans ou à l'extérieur de l'entreprise.
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations.
- Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

Programme de la formation SST :

1. Connaître le cadre juridique de l'intervention du secouriste
2. Appliquer ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
3. Intervenir face à une situation d'accident de travail
 - Protéger
 - Examiner la victime et faire alerter.
 - Secourir.
4. Situations inhérentes aux risques spécifiques à la profession, à l'entreprise
5. Evaluation des SST (épreuves certificatives)

Pré-requis :

Il n'y a pas de prérequis nécessaire à cette formation

Moyens pédagogiques et formateur/trice :

Le programme de formation et les moyens pédagogiques sont conformes à ceux définis par l'INRS dans le document de référence et le guide des données techniques :

- Plan d'intervention et pictogrammes
- Défibrillateur de formation avec accessoires
- Lot de mannequin (adulte, enfant, nourrisson)
- Matériel pour la réalisation des simulations
- Matériel d'entretien des mannequins et accessoires

Ces formations sont assurées par des formateurs/trices certifié(e)s qui font partis d'un organisme de formation habilité par l'INRS (titulaires du Certificat de Formateur SST).

Validation :

Le Certificat INRS de « Sauveteur Secourisme du Travail » est délivré au stagiaire à la fin de la formation, à la suite de la validation de son évaluation (épreuves certificatives). Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans la grille de certification individuelle fournie par l'INRS.

A l'issue de cette évaluation certificative, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant réussi l'évaluation.

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période, le SST doit suivre une session de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) SST pour prolonger sa validité pour une nouvelle période de 24 mois.

Conditions de mise en place d'une formation SST :

- Groupe de 4 à 10 personnes maximum
- Durée totale de 14 heures sur 2 jours.

Dates et lieux :

– FORMATION INTRA (formation en entreprise) : Merci de nous contacter pour connaître les modalités d'intervention et les tarifs

– FORMATION INTER (professionnels et particuliers) : directement au sein de nos centres de formation à Beauvais (60000) et à Choisy la Victoire (60190). Formation finançable par votre CPF (Compte Personnel de Formation).

Accessibilité

Les locaux sont accessibles aux personnes en situations de handicaps.
Pour toute adaptation de formation, merci de prendre contact avec le référent pédagogique.

Contacts et informations :

DEBOVES CEDRIC, responsable pédagogique et administratif JG Expertise Conseil

Mail : c.deboves@jgec.fr